

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1572 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

AEXPERTISE

N° SIREN : 428695845

Satisfait aux exigences de la norme
Fulfils the requirements of the standard

NF EN ISO/CEI 17025 : 2005

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE
ENVIRONMENT / ELECTROMAGNETIC ENVIRONMENT

réalisées par / *performed by :*

AEXPERTISE - Mesures nationales
Immeuble Le Sud - 166, avenue de Hambourg
13008 MARSEILLE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **30/05/2017**Date de fin de validité / *expiry date* : **31/07/2019**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
The Pole Manager,

Nicolas BARRAT

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1572 Rév 6.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1572 [Rév 6](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation N° 1-1572 rév. 7

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

AEXPERTISE - Mesures nationales
Immeuble Le Sud - 166, avenue de Hambourg
13008 MARSEILLE

Dans son unité technique :

MESURES DE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES IN SITU

Elle est accordée selon le périmètre suivant :

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE /

/ # Mesures de champs électromagnétiques sur site (E in situ)

/ Mesures de champs électriques et magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50Hz)

Pour tous les essais concernant cette accréditation :

Le laboratoire est accrédité pour pratiquer les essais décrits en respectant strictement les méthodes internes mentionnées dans la portée et les normes datées (A1).

# ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE / Mesures de champs électromagnétiques sur site (E in situ)				
Nature d'essai ou d'analyse	Objet	Etendue de mesure	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Mesure de champs électromagnétiques en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques	Ensemble des stations émettrices fixes de 9 kHz à 300 GHz	Fréquence des émetteurs comprise entre 100 kHz et 6 GHz Mesure en champ formé	Recherche du point maximum de champ dans un périmètre donné et détermination en ce point de la valeur moyenne spatiale (sur la dimension du corps humain) et temporelle du rayonnement radioélectrique de chaque émetteur significatif	ANFR/DR 15-3.1 du 09 juillet 2015 Réalisation du « Cas A », du « Cas A Services » et du « Cas B »

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE / Mesures de champs électriques et magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50Hz)				
Nature d'essai ou d'analyse	Objet	Etendue de mesure	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Mesure de champs magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50 Hz)	Environnement des ouvrages électriques à haute et très haute tension	Fréquence de mesure = 50 Hz	Mesure du champ magnétique dans le périmètre d'un ouvrage électrique	Protocole UTE C99-132 (Novembre 2010) : Protocole pour la mesure in situ des champs magnétiques 50 Hz générés par les ouvrages de transport d'électricité. NT-CTO-12-00146 (19 juin 2012) : Additif RTE au protocole UTE C99 -132 – Mesures de champs magnétiques 50 Hz en application du décret 11-1697.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **30/05/2017** Date de fin de validité : **31/07/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Sophie VERHAEGHE

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1572 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

Accréditation Non Valide